

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2014

HISTOIRE

GUIDE DE CORRECTION



PRÉAMBULE

Pour la deuxième année consécutive, l'épreuve externe certificative en histoire évalue la compétence de synthèse sous la forme d'un texte (famille de tâche retenue par la Commission des Outils d'Évaluation pour la compétence 3 du référentiel : *sur base d'un nombre limité de données, organiser une synthèse mettant en évidence, selon les cas, des permanences, des processus évolutifs, des changements ou des synchronismes et formuler des hypothèses explicatives*).

La rédaction de la grille d'évaluation et du présent guide de correction a largement pris en compte les remarques formulées par les enseignants au lendemain de l'épreuve 2013.

Cela se traduit essentiellement par trois intentions :

- proposer une grille plus simple à manipuler par les enseignants ;
- laisser une plus grande latitude aux enseignants dans l'appréciation de certains indicateurs en évitant autant que possible les évaluations binaires ;
- accorder une place adéquate à la mobilisation des savoirs construits en classe à travers une tâche de comparaison.

Pour faciliter sa correction, le professeur trouvera ci-après une grille à photocopier.

GRILLE DE CORRECTION

NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La synthèse traite de la question de recherche. /6 ▪ Elle développe au moins un aspect qui répond à la question de recherche : un élément de comparaison respectant les thème, lieu et date. ▪ Les éléments parasites sont écartés. /4 	
	/10	
Profondeur Richesse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La synthèse développe plusieurs aspects qui répondent à la question de recherche. /15 ▪ Trois aspects « qui font écho » sont développés (0 à 5 points par aspect). ▪ Un aspect « qui ne fait pas écho » est développé. /5 	
	/20	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les aspects développés s'appuient sur un maximum de documents. /10 	
	/10	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La synthèse mobilise des savoirs contextuels. /10 	
	/10	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La synthèse mobilise un ou plusieurs concepts. /10 	
	/10	
Exactitude	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'erreur dans l'analyse des documents. ▪ Absence d'erreur dans la mobilisation des savoirs. (moins 5 points par erreur) /15 	
	SI AUCUNE ANALYSE OU AUCUNE MOBILISATION DE SAVOIRS → 0/15	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les numéros des documents utilisés sont mentionnés. /5 	
	/20	
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La synthèse est structurée. /3 ▪ Présence d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion. ▪ La structuration de la synthèse est logique. /4 ▪ La conclusion est cohérente avec le reste de la synthèse et apporte une réponse à la question de recherche. /6 	
	/13	
Langue et soin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Langue. /5 ▪ Soins. /2 	
	/7	
TOTAL		/100

DESCRIPTION DES CRITÈRES DE CORRECTION

Dans les pages qui suivent, le professeur trouvera une explicitation des différents critères et des indicateurs retenus pour cette épreuve externe. Il trouvera également quelques exemples de réponses possibles et de mobilisation des savoirs.

Tout élément de réponse non évoqué dans cette description, mais dont le professeur valide le contenu, doit être considéré comme bon. **D'une façon générale, le professeur est invité à corriger avec bon sens, notamment en tenant compte de la pratique de classe qu'il a initiée et des ressources qu'il a installées en vue de cette épreuve.**

LE CRITÈRE DE PERTINENCE

■ La synthèse traite de la question de recherche.

- Elle développe au moins un aspect qui répond à la question de recherche : un élément de comparaison respectant les thème, lieu et date (0 à 6 points)

La question posée au correcteur est de savoir si, globalement, l'élève a respecté la commande qui lui a été faite. La synthèse concerne-t-elle bien la question de recherche ? Autrement dit, apporte-t-elle des réponses à cette question en comparant les revendications de la jeunesse belge (fin des années 60 et début des années 70) avec celles de la même génération ailleurs en Europe et dans le monde ? Peu importe que ces réponses soient correctes ou non puisque les points attribués ici le sont indépendamment de leur validité ou de leur exactitude.

Pour ce critère, l'évaluation est binaire : l'élève obtiendra les 6 points si sa synthèse développe au moins un élément de comparaison respectant le thème, le lieu et l'époque.

SI LA SYNTHÈSE N'EST PAS DU TOUT PERTINENTE, L'ÉLÈVE NE REÇOIT AUCUN POINT POUR LES INDICATEURS DE PROFONDEUR/RICHESSE, D'EXACTITUDE ET DE COHÉRENCE.

- Les éléments parasites sont écartés (0 à 4 points)

Pour ce critère, le correcteur dispose d'une fourchette de 0 à 4 points en fonction de l'importance que prennent ces éléments parasites.

LE CRITÈRE DE PROFONDEUR ET RICHESSE

■ La synthèse développe plusieurs aspects qui répondent à la question de recherche.

- Trois aspects « qui font écho » sont développés (0 à 5 points, par aspect)
- Un aspect « qui ne fait pas écho » est développé (0 à 5 points)

Pour les aspects faisant écho aux revendications ou aspirations de la jeunesse ailleurs en Europe ou dans le monde, on validera à titre d'exemple :

EXEMPLES D'ASPECTS FAISANT ÉCHO	DOCUMENTS
Combat pour plus de liberté	1, 2, 3, 4, 6, 7, 9
Lutte pour l'égalité homme/femme	1, 11
Idéologie anticapitaliste / contestation de la société de consommation	3, 7
Opposition à la dictature, à l'autoritarisme	3, 5, 7, 8, 9
Démocratisation et réforme de l'enseignement	3, 5, 7
Rejet de l'impérialisme	2, 3
Affirmation du féminisme	1, 6, 7, 9
Antimilitarisme, paix	3, 4, 7, 10
...	

Pour les aspects ne faisant pas écho aux revendications ou aspirations de la jeunesse ailleurs en Europe ou dans le monde, on validera à titre d'exemple :

EXEMPLES D'ASPECTS NE FAISANT PAS ÉCHO	DOCUMENTS
Nationalisme flamand	5, 7
Revendications linguistiques	5, 7
Ampleur du combat des femmes pour l'égalité salariale	11
...	

On perçoit à la lecture des deux tableaux ci-dessus que le développement et la formulation de ces aspects peuvent être centrés tantôt sur un concept et/ou ses caractéristiques, tantôt sur une thématique particulière.

Pour chacun de ces aspects, le correcteur dispose d'une fourchette de 0 à 5 points en fonction de la richesse de son développement.

■ Les aspects développés s'appuient sur un maximum de documents. (0 à 10 points)

Les exemples évoqués ci-dessus reposent à chaque fois sur les contenus de plusieurs documents. Le correcteur dispose d'une fourchette de 0 à 10 points pour apprécier l'exploitation plus ou moins complète du dossier documentaire.

■ **La synthèse mobilise des savoirs contextuels.** (0 à 10 points)

Pour valider cet indicateur, il est nécessaire que l'élève fasse apparaître des savoirs autres que ceux qui figurent déjà dans le dossier documentaire.

Les savoirs mobilisés peuvent évoquer le contexte général. Par exemple :

- le contexte économique favorable des Golden Sixties ;
- l'impérialisme des grandes puissances dans un contexte de guerre froide et de décolonisation ;
- la rigidité et le conformisme de la société d'après-guerre ;
- le contexte social et politique belge lié par exemple à la question linguistique.

Les savoirs mobilisés peuvent aussi évoquer des notions ou des événements plus précis. Par exemple :

- le Baby Boom ;
- la violence et l'intensité des événements de Mai 68 en France ;
- des précisions concernant des personnes ou des événements apparaissant dans le dossier documentaire (Guerre du Vietnam, mouvement hippie, ségrégation raciale aux États-Unis, Cohn-Bendit, Franco...).

Le correcteur dispose d'une fourchette de 0 à 10 points pour apprécier cette mobilisation et sa pertinence. On l'invite à tenir compte des savoirs installés en classe ou acquis par ailleurs par l'élève.

■ **La synthèse mobilise un ou plusieurs concepts.** (0 à 10 points)

Pour valider cet indicateur, il est nécessaire que l'élève mobilise explicitement un ou plusieurs concepts. Le caractère explicite se traduit, par exemple, par la mobilisation d'une ou plusieurs caractéristiques de ce concept.

Exemples :

- les caractéristiques de liberté ou d'égalité liées au concept de démocratie ou de stratification sociale ;
- les caractéristiques du concept d'autoritarisme dont la jeunesse exprime le rejet ;
- les caractéristiques du concept de conservatisme par opposition aux revendications progressistes de la jeunesse (enseignement, vie familiale, contre-culture, morale...).

Le correcteur dispose d'une fourchette de 0 à 10 points pour apprécier cette mobilisation et sa pertinence. On l'invitera à tenir compte des pratiques initiées en classe et du développement qu'il aura accordé à chaque concept.

EN CAS DE SUCCESSIONS MANIFESTES DE « COPIÉS-COLLÉS » DE PANS ENTIERS DE DOCUMENTS,
MOINS 10 POINTS AU TOTAL OBTENU À CE CRITÈRE.

LE CRITÈRE D'EXACTITUDE

- Absence d'erreur dans l'analyse des documents.
- Absence d'erreur dans la mobilisation des savoirs.
(moins 5 points par erreur)

Au-delà des erreurs relatives à la mobilisation des connaissances, à l'analyse documentaire ou à la formulation des réponses, on considérera également comme erreur une généralisation ou un raccourci abusif, une imprécision flagrante, un procès d'intention ou un jugement de valeur.

SI AUCUNE ANALYSE OU AUCUNE MOBILISATION DE SAVOIRS → 0/15

- Les numéros des documents utilisés sont mentionnés (0 à 5 points)

Cet indicateur vise à valoriser l'élève qui, comme le fait l'historien, cite ses sources. À nouveau, le professeur se référera à la pratique qu'il a initiée en classe, en ce compris la forme donnée à ce référencement.

LE CRITÈRE DE COHÉRENCE

- **La synthèse est structurée.**
 - Présence d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion (0 à 3 points)

Il s'agit ici d'apprécier la structuration formelle du texte.

- La structuration de la synthèse est logique (0 à 4 points)

On évaluera ici l'articulation logique entre les différentes parties de la synthèse.

- La conclusion est cohérente avec le reste de la synthèse et apporte une réponse à la question de recherche (0 à 6 points)

Pour attribuer les points, la conclusion devra être cohérente avec le reste de la synthèse, répondre à la question et rappeler d'une manière ou d'une autre, les aspects figurant dans le développement. Le professeur dispose d'une fourchette de 0 à 6 points.

Il est possible qu'à côté de ces aspects, l'élève évoque d'autres éléments de réponse qu'il n'a pas eu l'occasion d'aborder dans son développement. Dans ce cas, et pour peu que ces éléments soient corrects, l'élève ne peut être sanctionné. Le même raisonnement doit être tenu si dans sa conclusion, l'élève poursuit sa réflexion et ouvre des pistes de recherche par un nouveau questionnement.

LE CRITÈRE DE LANGUE ET DE SOIN

- Langue (0 à 5 points)

Orthographe, lexicque, syntaxe

- Soins (0 à 2 points)



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique**

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2014

HISTOIRE

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



SOMMAIRE

Introduction	3
L'épreuve	3
Document de l'épreuve	3
Description de l'épreuve	4
Choix du sujet	4
Choix des supports	4
Démarche de la compétence de synthèse	4
Modalités de passation	5
Modalités de correction	5
Calcul des résultats	6
Modalités de réussite	6
Envoi des résultats	7
Confidentialité des résultats	7
Retour qualitatif sur l'épreuve	7
Contacts utiles	8

GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail chargé d'élaborer l'épreuve est composé de :

- Stéphane ADAM, inspecteur et vice-président ;
- Christian CHARLIER, inspecteur ;
- Denis DE VLEESCHOUWER, professeur ;
- Bénédicte FRANCK, conseillère pédagogique ;
- Pascale LAMBRECHTS, conseillère pédagogique ;
- Béatrice MASSINON, conseillère pédagogique ;
- Cathy NYS, conseillère pédagogique ;
- Romuald MOTTE, professeur ;
- Renée PLAISANT, conseillère pédagogique ;
- Daniel PLAS, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;
- Andy ROGGE, professeur ;
- Catherine VERTRIEST, professeure.

INTRODUCTION

Depuis l'année scolaire 2010-2011, sur décision de leur Pouvoir Organisateur, de nombreuses écoles participent aux épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (anciennement intitulées TESS). Elles portent sur la maîtrise d'une partie de certaines disciplines. Les consignes de passation, les questions et les critères de correction sont communs à tous les élèves qui présentent l'épreuve.

Votre Pouvoir organisateur a choisi de participer à l'épreuve externe certificative commune au terme de l'enseignement secondaire supérieur relative à l'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) en histoire. Cette épreuve est destinée aux élèves fréquentant une 6^e année de l'enseignement général ou de technique de transition délivrant le C.E.S.S.

Elle cible la compétence de synthèse sur base d'un nombre limité de données et a lieu simultanément dans toutes les classes participantes, selon des modalités communes à tous les établissements.

L'ÉPREUVE

DOCUMENTS DE L'ÉPREUVE

Ce dossier présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il peut être distribué aux enseignants dès réception des documents dans l'école.

Le jour de la passation, au plus tôt une heure avant le début de l'épreuve, les équipes éducatives pourront ouvrir les paquets qui contiennent :

- 10 exemplaires du questionnaire ;
- 10 exemplaires du portefeuille de documents ;
- 1 guide correction.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise spécifiquement l'évaluation de la compétence de synthèse. Outre les savoir-faire liés à l'analyse documentaire, elle nécessite également la mobilisation des concepts historiques¹ et des savoirs requis relatifs aux mouvements de contestation de la jeunesse en Europe et dans le monde (1960-1973)². Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

CHOIX DU SUJET

Aujourd'hui comme hier, la mobilisation de la jeunesse constitue un terreau propice aux transformations de nos sociétés et à l'évolution des mentalités. La période des années 60-70 en est un exemple frappant et les historiens s'interrogent encore de nos jours sur l'ampleur exacte des conséquences de ces mouvements portés par la « génération 68 » sur notre société actuelle. Près d'un demi-siècle après cette décennie d'effervescence, il apparaît judicieux d'inviter les élèves de 6^e année à se pencher sur cette période pendant laquelle les revendications et les aspirations de la jeunesse se sont exprimées au grand jour.

Au-delà de la relecture de cette page d'histoire et de l'analyse des événements qui y sont liés, c'est aussi l'occasion pour les élèves de s'interroger plus largement sur les revendications et les aspirations de la jeunesse actuelle. Quelles sont-elles ? Comment se manifestent-elles de nos jours ? Font-elles encore écho à celles clamées par leurs aînés ?

CHOIX DES SUPPORTS

Comme le recommandent les programmes, le corpus documentaire soumis aux élèves est varié. La nature des documents, leur origine, leur époque de rédaction permettent une approche multiple de la problématique générale. Ils ont été sélectionnés en vue de permettre l'exercice de la synthèse historique et d'éprouver chez les élèves leur aptitude à identifier et organiser les éléments de réponse pertinents par rapport à la question de recherche. La majorité des documents proposés ne figurent pas dans les sources habituellement mises à la disposition des professeurs et certains d'entre eux sont inédits.

DÉMARCHE DE LA COMPÉTENCE DE SYNTHÈSE

Comme le suggère la didactique de l'histoire aujourd'hui, l'épreuve d'évaluation confiée à l'élève s'insère dans une démarche historienne. Toutefois, à l'occasion de cette épreuve, l'élève ne parcourt qu'une partie de cette démarche. Ainsi, la question de recherche lui est donnée, de même que la documentation à analyser. La première compétence du référentiel interréseaux « élaborer une problématique de recherche et sélectionner dans divers lieux d'information et de documentation des renseignements utiles » n'est donc pas ici activée. Mais le fait de proposer à l'élève une problématique historienne donne du sens à l'épreuve d'évaluation.

De la même manière, la deuxième compétence du référentiel n'est que partiellement mobilisée. En effet, les documents proposés dans le corpus ne présentent pas de problèmes critiques majeurs, l'élève n'a pas ici à en apprécier la pertinence ou la fiabilité. Par contre, lors de la rédaction de la synthèse, il lui sera demandé de « remettre dans son contexte historique et analyser » cet ensemble limité de sources.

C'est donc la troisième compétence du référentiel interréseaux que l'épreuve 2014 vise en priorité : « sur base d'un nombre limité de données, organiser une synthèse... ». Le groupe de travail en charge de son élaboration s'est inspiré largement de la famille de tâche retenue par la Commission des Outils

1 *Compétences terminales et savoirs requis en histoire. Humanités générales et technologiques*, AGERS, 2000, p.13.

2 *Idem, Le XX^e siècle : les mutations de la société et des mentalités : aspects et contrastes*, p. 10

d'Évaluation pour la compétence de synthèse (voir www.enseignement.be). La production attendue de la part de l'élève prend donc ici la forme d'une synthèse sous la forme d'un texte suivi et organisé, répondant à une question de recherche telle que celles que pourraient se poser les historiens.

Tout exercice de compétence nécessite la mobilisation de savoirs. C'est forcément le cas pour la compétence de synthèse. Même si l'essentiel des informations ou des éléments de réponse à la question de recherche se trouve dans le dossier documentaire, l'élève doit, pour résoudre la tâche demandée, mettre en œuvre et maîtriser des savoirs de natures différentes : des savoirs évènementiels ou contextuels, afin d'inscrire la question de recherche dans son contexte historique, des savoirs conceptuels pour comprendre finement les témoignages et les points de vue présents dans la documentation ou pour organiser sa synthèse, et enfin, des savoirs procéduraux spécifiques à la famille de tâche visée.

Un professeur, dans sa classe, sait avec précision les ressources qu'il a installées et qu'il souhaite voir mobilisées par ses élèves à travers la tâche de synthèse. Il fera d'ailleurs de la mobilisation de ces savoirs un indicateur essentiel en vue d'apprécier la maîtrise de cette compétence. Dans le cadre de l'élaboration d'une épreuve externe, les concepteurs ne peuvent mesurer avec exactitude les savoirs qui ont été abordés dans chacune des classes. Ceci est d'autant plus vrai que le référentiel et les programmes ne fixent avec précision ni les contenus à développer pour chaque moment clé, ni les caractéristiques principales à développer pour chaque concept historique. C'est pour ces raisons, et dans un souci d'équité, que la thématique générale de l'épreuve a été dévoilée par voie de circulaire dès le début de l'année scolaire et que la grille de correction laisse une certaine latitude quant à l'appréciation de la mobilisation des savoirs. Cependant, comme l'élève sera invité dans sa synthèse à comparer une situation nouvelle à celle qu'il a étudiée en classe, la réussite de l'exercice ne peut s'envisager sans une maîtrise suffisante des ressources installées par le professeur. À travers cette épreuve, il s'agira donc tout autant de mobiliser des savoirs pour exercer sa compétence que de maîtriser des compétences pour acquérir des savoirs nouveaux. C'est un objectif que poursuit d'ailleurs le Décret Missions dans son article 6 : amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie.

MODALITÉS DE PASSATION

L'épreuve d'histoire se déroule dans toutes les écoles au cours de la matinée du lundi 16 juin 2014. L'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation relèvent de la liberté de chaque chef d'établissement. Le temps prévu pour l'épreuve externe est de deux périodes de 50 minutes, mais il est conseillé d'appliquer cette directive avec bon sens. Une heure avant le début de la passation, l'épreuve est répartie entre les enseignants des classes concernées.

Le local de passation doit impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le chef d'établissement prend les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

L'élève n'a à sa disposition que le dossier documentaire qu'il peut éventuellement annoter. Il peut disposer de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire des noms communs.

Seules les réponses transcrites sur le questionnaire sont prises en considération.

Le professeur distribue les deux livrets destinés aux élèves et veille à ce qu'ils lisent attentivement la consigne générale figurant au début du livret *Questionnaire*.

MODALITÉS DE CORRECTION

Le guide de correction donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies.

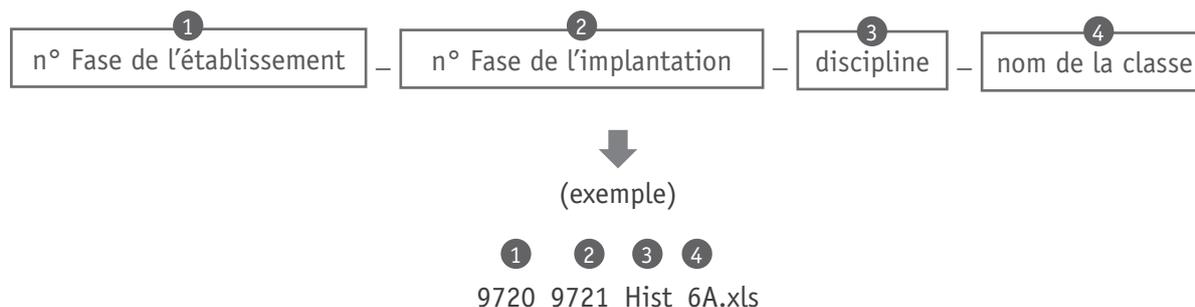
Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

CALCUL DES RÉSULTATS

Le calcul des résultats s'effectue automatiquement en encodant des points de chaque élève dans une grille. Il s'agit d'encoder les points item par item dans une grille de type « Excel » de manière à ce que le score global de chaque élève soit calculé automatiquement par le fichier. L'utilisation de la grille permet à l'enseignant d'obtenir les scores détaillés des élèves.

Les fichiers d'encodage ont été envoyés par mail au chef d'établissement sur la boîte administrative de l'école ecXXX@adm.cfwb.be (XXX correspond au numéro FASE de l'établissement) qui les transmet aux enseignants.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



Cette opération sera répétée pour chacune des classes. Il convient de compléter un fichier par classe. L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des résultats des élèves. Seul l'onglet « Encodage des réponses Es » est à compléter.

Le fichier complète automatiquement les autres onglets et donne accès à un ensemble d'informations utiles au professeur.

MODALITÉS DE RÉUSSITE

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du Conseil de classe.

La note de l'épreuve externe de synthèse en histoire est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le Conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Il doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

ENVOI DES RÉSULTATS

Lorsque vous avez terminé l'encodage, il faut remettre ce(s) fichier(s) à la direction qui se chargera de le(s) transmettre à l'Administration pour le **27 juin 2014 au plus tard**.

cess@cfwb.be

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Selon les termes du décret du 2 juin 2006 relatif aux évaluations externes certificatives, les modalités de correction sont définies de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité. Les résultats obtenus ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements. Il est également interdit de faire état des résultats obtenus, voire de la simple participation à cette épreuve, à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code Pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

RETOUR QUALITATIF SUR L'ÉPREUVE

Dans un souci d'amélioration du dispositif, un questionnaire sera envoyé aux chefs d'établissement et aux enseignants après la passation de l'épreuve.

Ce questionnaire pourra être complété en version papier ou électronique. Il devra nous être communiqué pour le **10 juillet 2014 au plus tard**.

CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre logistique

- **Iris Vienne**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 80 64
iris.vienne@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- **Permanence pour le français : 02/690 80 29**
Les vendredi 13 juin de 13h à 16h, lundi 16 juin et mardi 17 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- **Permanence pour l'histoire : 02/690 81 19**
Les lundi 16 juin de 13h à 16h, mardi 17 juin et mercredi 18 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour une question relative à l'utilisation de la grille d'encodage

- **Léopold Kroemmer**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 12
leopold.kroemmer@cfwb.be
- **Katenda Bukumbabu**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 20
katenda.bukumbalu@cfwb.be

Pour tout autre question ou commentaire

cess@cfwb.be



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution